

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 54

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. de la Verpillière, M. Breton, M. Deflesselles, M. Furst, M. Gosselin, Mme Lacroute et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le rapport annexé précise les contrats opérationnels en cohérence avec les ressources budgétaires à horizon 2023 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nos armées ont été engagées au-delà des contrats opérationnels prévus par la LPM en cours 2013-2018. Il est nécessaire de clarifier les objectifs de la LPM à horizon 2023. En effet, la rédaction actuelle fixe les contrats opérationnels à horizon 2030. Cela nuit à la lisibilité des engagements demandés à nos armées pour répondre à l'ambition affichée.